

ANNEXE

Le Crédit Coopératif propose aux adhérents de la M.S.P :

1. Des prêts spécifiques santé :

Objet : financement de soins médicaux
Montant minimum : 2000 €
Montant maximum : 4000 €
Durée : 12 à 48 mois

2. Des prêts personnels :

Objet : prêt à la consommation
Montant minimum : 4000 €
Montant maximum : 21000€
Durée : 12 à 60 mois

3. Des prêts immobiliers destinés au financement de l'acquisition et aux travaux d'amélioration de l'habitat

Pour l'ensemble de ces prêts les adhérents de la M.S.P bénéficient dans le cadre de la convention de partenariat signée le 27/03/2008 d'une réduction de taux de 0,40 points par rapport au taux standard du Crédit Coopératif.